

Aujourd'hui



D1 DÉCORATION

Dans le choix des couleurs pour un appartement, l'équilibre entre la personnalité des gens et l'habitat revêt une importance primordiale.



C1 ANDRÉS SEGOVIA

Le grand guitariste espagnol Andrés Segovia, patriarche de la guitare classique, succombe à une crise cardiaque, à l'âge de 94 ans.

Sommaire

Annonces classées	E4, F1 à F7, G2 à G5
Arts et spectacles	C1 à C5
Horaires	C6, C7
Bandes dessinées	F3
Décès, etc.	G6
Économie	E1 à E11
Étes-vous observateur?	F1
Horoscope	F2
Le monde	F8, G1, G7, G8
Mots croisés	G3
Mot mystère	F7
Quoi faire aujourd'hui	C6
Television	C1, C2
Vivre aujourd'hui	
Décoration	D1 à D5

TABLOID SPORTS	
Mots croisés	12
Réjean Tremblay	5

GRAND

Le caricaturiste est en vacances pour une quinzaine!

JE PRIE INSTAMMENT

LES DIRECTEURS DE L'ÉDITORIAL ET DE L'INFORMATION DE LUI ACCORDER DE BIEN PLUS LONGUES VACANCES, AINSI SOIT-IL.



Les 11 signent l'Accord

Après 20 heures de discussions, le Québec réintègre la famille canadienne

MAURICE JAMNARD
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le premier ministre Brian Mulroney et les premiers ministres des dix provinces ont apposé, peu après midi hier, leur signature au texte définitif de l'entente intervenue au lac Meech il y a un mois.

Avant d'en arriver à ce résultat, les onze premiers ministres auront négocié durant près de vingt heures.

Commencée à 10h le mardi 2 juin, la réunion des premiers ministres s'est terminée à 6h hier matin, après une nuit d'interminables discussions sur les termes précis de l'accord de principe du 30 avril.

Il ne s'agissait pas toutefois d'une simple querelle de mots puisque les débats allaient au cœur de conceptions très différentes telles qu'exprimées par certaines provinces.

Mais, hier, après avoir signé le document final intitulé *Accord constitutionnel de 1987*, le premier ministre fédéral a fait un discours retransmis en direct à la télévision de la société d'État.

M. Mulroney a déclaré: «Nous célébrons aujourd'hui le retour du Québec dans la famille constitutionnelle canadienne.»

Puis, s'adressant spécialement à ses concitoyens du Québec, M. Mulroney a rappelé la promesse faite à l'été 1984 pour faire signer par la province un accord dans l'honneur et l'enthousiasme.

«Nous avons tous espéré pouvoir un jour oublier nos différends et oeuvrer ensemble à l'accomplissement de notre destinée commune en tant que Canadiens», a-t-il dit.

Dans le but de contrer les critiques formulées jusqu'ici, le premier ministre s'adressera ce soir à la nation, dans un discours télédiffusé à 21 h.

M. Mulroney a tenu à féliciter le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, pour le rôle important joué dans les discussions qui ont abouti au succès d'hier. Le premier ministre qué-

VOIR ACCORD EN A 2

■ Texte intégral de l'Accord et autres informations

pages A 8 et A 9

■ Le Québec au Canada: l'éditorial de Michel Roy

page B 2



Les premiers ministres Brian Mulroney et Robert Bourassa scellent d'une poignée de main la signature de l'accord qui réintègre officiellement le Québec au sein de la famille canadienne.

Bourassa montre sa satisfaction et sa confiance dans l'avenir

GILBERT BRUNET
envoyé spécial de La Presse
OTTAWA

«Fierté, émotion, joie, profonde satisfaction, confiance dans l'avenir!»

Le premier ministre Robert Bourassa ne savait plus quel qualificatif convenait le mieux, hier, pour souligner l'adhésion du Québec, à ses cinq conditions, à la Constitution du Canada.

En trois courtes interventions — la première au lever du jour, la deuxième durant la ratification télédiffusée de l'Accord intervenu au terme d'un marathon de négociations de 20 heures et la troisième en conférence de presse —, M. Bourassa a affiché une assurance sans faille.

«Un grand jour pour le Québec et un grand jour pour le Canada», a-t-il d'abord lancé, avant d'élargir à l'ensemble nord-américain la «situation particulière du Québec, sa vulnérabilité enfin reconnue» dans l'accord constitutionnel du lac Meech, difficilement traduit en textes juridiques mardi et hier.

En arrivant à cette conférence des premiers ministres, M. Bourassa affirmait qu'il n'accepterait de signer les textes juridiques que s'il avait la conviction que le Québec y obtenait de «solides garanties» quant à sa «sécurité culturelle».

Hier matin, il s'estimaient parfaitement rassuré. «Ça n'a pas été facile, mais je crois que c'est normal quand vous écrivez des textes

qui vaudront pour des décennies. C'est normal d'être prudent», a-t-il expliqué en quittant, à l'aube, la salle des délibérations.

M. Bourassa identifie des gains sur les cinq conditions posées par son parti à la veille des élections de décembre 1985.

Déjà reconnu comme «société distincte» dans l'accord du lac Meech, le Québec obtient en outre, selon lui, la «sécurité juridique qui exprime sa situation particulière en Amérique du Nord».

Il demeure convaincu, malgré les nombreuses représentations contraires faites en commission parlementaire à Québec, que sa position juridique était la meilleure: ne pas identifier la langue française comme caractéristique

fondamentale de la «spécificité québécoise», cela risquant d'être interprété comme limitatif.

En échange, le premier ministre se dit convaincu que, dorénavant, la politique linguistique du Québec est «à l'abri d'un éventuel jugement de cour qui ferait prévaloir la clause de la dualité canadienne sur celle de la spécificité québécoise que l'Assemblée nationale et le gouvernement ont maintenant le rôle de protéger».

Garantie juridique, également, au chapitre du pouvoir de dépenser d'Ottawa dans les champs de compétence fédérale. L'Accord consacre, dit le premier ministre, le pouvoir de dépenser «qui existe depuis un siècle». Mais il reste

VOIR BOURASSA EN A 2

Un ancien ministre péquiste devient président de VIA Rail

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse
OTTAWA

L'ex-ministre des Transports dans le gouvernement Lévesque, M. Denis de Belleval, sera nommé sous peu président de VIA Rail, a appris hier La Presse de sources sûres à Ottawa.

M. Lawrence Hannigan, ancien président de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) et candidat conservateur défait par M. Raymond Garneau dans Laval-des-Rapides en 1984, demeure président du conseil d'administration de la compagnie ferroviaire de transport de passagers.

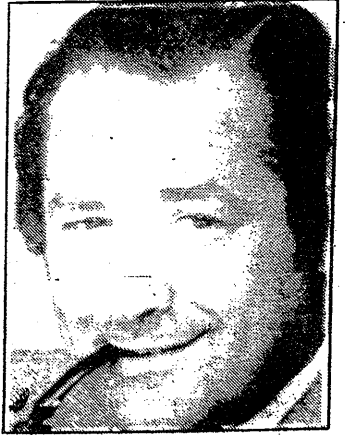
M. de Belleval remplace M. Pierre Franche, qui a quitté la présidence de VIA il y a plus d'un an, plus précisément en mars 1986, et qui est maintenant vice-président de Marine Industrie. On ne se bousculait pas aux portes pour le remplacer à la tête de l'entreprise, qui éprouve des problèmes depuis sa création en 1977.

L'ex-député péquiste de Charlesbourg est, depuis 1985, président-directeur général de Ports Canada, un organisme gouvernemental qui a la responsabilité des principaux ports canadiens.

Il avait occupé dans le premier gouvernement Lévesque les postes de ministre de la Fonction publique, puis des Transports. Réélu en 1981, il était exclu du conseil des ministres et démissionnait avant d'avoir complété son mandat. Il est par la suite entré au service de la compagnie d'ingénierie-conseil Lavalin de Montréal.

Sa nomination à VIA ne semble pas fai-

VOIR VIA RAIL EN A 2



M. Denis de Belleval

Toutes les 9 minutes, Royal LePage vend une maison quelque part au Canada.

842-5011



ROYAL LEPAGE
C'EST BON DE CONNAÎTRE DES CONNAISSEURS

Une dizaine de députés refusent de suivre Turner

Le quart du caucus libéral serait en désaccord avec la position constitutionnelle du chef

CELLES PAROLES
du bureau de La Presse
OTTAWA

La dissension a pris de l'ampleur hier dans les rangs du Parti libéral du Canada lorsqu'une dizaine de députés ont boudé leur chef John Turner et que cinq autres ont affiché ouvertement leur dissidence à la position constitutionnelle du parti.

Pendant que M. Turner se joignait aux conservateurs et à la plupart des néo-démocrates pour offrir une ovation au premier ministre Brian Mulroney à son arrivée en Chambre, une dizaine de députés libéraux, dont M. Lloyd Axworthy, de Winnipeg, restaient assis en se croisant les bras.

Dans un deuxième temps, un groupe d'entre eux fonçaient sur les journalistes pour exprimer publiquement leur désaccord avec l'appui de principe accordé à la démarche constitutionnelle du gouvernement par M. Turner.

Pour le trudeauiste Don Johnston, de Saint-Henri-Westmount, il n'y a rien dans l'entente de la nuit dernière justifiant un changement de cœur de sa part. « Ma position demeure la même », a-t-il lancé.

Selon lui, l'entente prive le Canada d'un gouvernement central fort.

Invoquant des raisons semblables et d'autres nouvelles, ses collègues John Nunziata, Sergio Marchi, Keith Penner et David Berger contestent également l'appui libéral à l'entente du lac Meech.

Pris par surprise

Après avoir applaudi M. Mulroney, cependant, le chef libéral a semblé ménager la chèvre et le chou en soulignant qu'il ne pouvait refuser de serrer la main du premier ministre lorsque celui venait à sa rencontre.

M. Mulroney a effectivement pris par surprise les deux chefs des partis d'opposition en traversant rapidement le parquet de la



Le chef libéral John Turner

Chambre pour leur tendre la main alors que ceux-ci se levaient pour l'applaudir.

Au cours de la période de questions, M. Turner s'est contenté d'interroger le chef du gouvernement sur la tenue éventuelle d'audiences publiques en matière de constitution.

Même s'il avait prévu rencontrer la presse à sa sortie de la Chambre, M. Turner a ensuite filé à l'anglaise pour se rendre immédiatement à la réunion spéciale de son caucus.

Visiblement agacé de voir ses députés multiplier les déclarations contraires à la position libérale, le président du caucus, Marcel Prud'homme, a tenté de minimiser l'importance de la division au sein des troupes.

« Je trouve que les gens parlent trop », a lancé M. Prud'homme. « Ce sont de grands enfants; ils pourraient faire preuve de plus de discipline. »

« Nous n'allons pas les expulser; nous ne sommes pas comme

ça », a cependant précisé M. Prud'homme. « Nous allons continuer de discuter pour tenter d'apaiser tout le monde. »

Critiques

Cette déclaration n'a pas empêché le député torontois John Nunziata et son collègue de Cochrane, Keith Penner, de poursuivre leurs critiques. Le premier pleurant sur l'affaiblissement présumé des pouvoirs fédéraux et le second plaçant la cause des autochtones.

Leur collègue Sergio Marchi, de Toronto, estime quant à lui que le nouvel accord est représentatif du Canada de 1939. Il ne tient pas compte des deux millions de citoyens de groupes ethniques divers et n'évoque que des anglophones et des francophones, dit-il.

Invité à commenter la dissidence de ses confrères en Chambre, le député de Shefford, Jean Lapierre, a rétorqué : « Ils ont peut-être les genoux faibles ». Son collègue de Saint-Jacques, Jacques

Guilbault, a pour sa part expliqué qu'on pouvait avoir beaucoup de raisons de rester assis.

Après avoir menacé d'expulser les membres du caucus qui se dissocieraient de la position officielle du parti, M. Turner s'est fait plus tolérant hier soir.

À l'issue de cinq heures de discussions avec ses députés, le chef libéral a dit que la majorité des députés soutenaient la résolution constitutionnelle adoptée au congrès de novembre dernier.

« Le caucus appuie l'accord même si ce n'est pas celui que j'aurais négocié », a-t-il dit. Il a indiqué qu'il allait faire campagne pour son adoption, mais qu'il entendait tout de même présenter des amendements pour l'améliorer.

M. Turner n'a pas nié le fait que le quart de son caucus, soit près d'une douzaine de députés, ne partagent pas son point de vue. Ce qui n'empêche pas que la vaste majorité des libéraux veulent réintégrer le Québec dans la constitution, a-t-il conclu.

SUITE DE LA UNE

ACCORD

Les 11 signent l'Accord

bécinois a rappelé, lui aussi, les engagements pris par son parti durant la campagne électorale de 1985 pour conclure une entente avec les neuf autres provinces. Après son discours, M. Bourassa a été chaleureusement applaudi par ses homologues provinciaux et M. Mulroney s'est levé pour lui serrer la main.

Le sentiment qui régnait hier à Ottawa, dans les différentes délégations provinciales, était que les ambiguïtés du texte du 30 avril laissant entrevoir une érosion du pouvoir fédéral, ont été corrigées en faveur du gouvernement central. La déclaration du premier ministre de l'Ontario, M. David Peterson, mercredi matin, était sans équivoque.

M. Peterson estime que l'Accord protège le pouvoir fédéral de dépenser dans des programmes nationaux. « Cela rencontre mes vœux que le gouvernement fédéral doive avoir la responsabilité d'établir les objectifs nationaux », a-t-il dit.

Durant le marathon de vingt heures, M. Bourassa a dû faire face à un front commun de la part de M. Peterson et du premier ministre du Manitoba, M. Howard Pawley.

Les partis d'opposition, libéral et néo-démocrate, ont mis du temps hier à faire connaître leurs réactions. Pour les libéraux notamment, le déclinement semble s'agrandir de jour en jour entre les opposants du lac Meech et ceux qui sont en faveur.

Le Parlement et les législatures provinciales devront ratifier l'entente d'hier.

Contrairement à ce qui avait circulé mardi soir, les discussions entre les premiers ministres ont été difficiles sur tous les points de l'entente initiale, c'est-à-dire la Cour suprême, l'immigration, le droit de retrait, la société distincte et le pouvoir de dépenser.

Un membre de la délégation ontarienne a confié hier que les participants ont discuté pendant près d'une heure s'ils accepteraient l'expression « avec des objectifs nationaux » au lieu de « avec les objectifs nationaux » dans la clause sur le droit de retrait. « Dans le langage légal, les articles sont très importants », a dit celui-ci.

Parlant, tour à tour, après MM. Mulroney et Bourassa, lors de la cérémonie de ratification, les autres premiers ministres ont exprimé leur vive satisfaction devant le retour du Québec dans le berceau confédératif.

« Il faut se demander ce qu'un échec aurait signifié? » a deman-



LASERPHOTO PRESSE CANADIENNE

Le ministre fédéral de la Justice Ray Hnatyshyn (à gauche) s'avance pour serrer la pince au premier ministre du Québec Robert Bourassa après que ce dernier eut apposé sa signature au bas de

de M. Peterson. Il laissait entendre par là que les conséquences auraient pu être grandes si les Québécois avaient été rejetés une deuxième fois.

Dans leurs commentaires publics, certains dirigeants provinciaux ont fait allusion sans le nommer à M. Pierre Trudeau, qui a accusé les artisans de l'accord du lac Meech de vouloir rendre le pouvoir central impotent. « Je n'ai pas le sentiment de faire partie des mauvais garçons de la Confédération », a dit M. Brian Peckford, premier ministre de

Terre-Neuve. « Je suis un Canadien qui recherche un fédéralisme équilibré », a-t-il lancé.

La procédure de ratification de l'Accord par les diverses législatures et le Parlement fédéral prendra plusieurs années, a laissé entendre le dirigeant ontarien.

BOURASSA

Bourassa montre sa satisfaction et sa confiance dans l'avenir

treint ce droit aux programmes existants, tout nouveau étant sujet ou à approbation provinciale, ou alors à retrait provincial avec « juste compensation » financière.

Le premier ministre passe rapidement sur les trois autres « gains » du Québec, puisqu'ils faisaient déjà l'objet d'accords entre les sous-ministres, depuis le lac Meech et avant l'entente juridique ratifiée hier : en matière

l'accord constitutionnel qui ramène le Québec dans le giron de la confédération canadienne.

d'immigration, où la formule administrative Cullen-Couture est constitutionnalisée; à la Cour suprême, où le Québec obtient la nomination de trois juges sur neuf; et sur la formule de modification constitutionnelle, « l'égalité entre provinces » signifiant un droit de veto au Québec, comme aux neuf autres, sur des amendements aux institutions fédérales.

« Très, très près de celui du lac Meech », au dire du premier ministre, le texte juridique ratifié hier lui donne « confiance dans l'avenir du pays parce que son unité plus solide respecte mieux les caractéristiques du Québec ».

Cette confiance du chef du gouvernement n'est d'ailleurs pas altérée quand il apprend qu'Ottawa, l'Ontario et le Manitoba songent maintenant à tenir des audiences publiques sur les termes de cette entente, avant de procéder à l'adoption des résolutions requises des onze Parlements:

« L'Accord sera ainsi confirmé par l'opinion publique », termine-t-il.

CANADA

Le Canada accepte les cinq conditions

mentale une modification constitutionnelle qui introduit une règle interprétative (dont on lira le texte à la page A 9). Celle-ci reconnaît la dualité canadienne et le caractère distinct de la société québécoise, tout comme le faisait l'Accord de principe du lac Meech. Toutefois, un nouvel article y apparaît portant que « le présent article n'a pas pour effet de déroger aux pouvoirs, droits ou privilèges du Parlement ou du gouvernement du Canada, ou des législatures ou des gouvernements des provinces, y compris à leurs pouvoirs, droits ou privilèges en matière de langue ». Ce qui signifie que les rôles et obligations, assignés au Québec n'entraiment rien les pouvoirs qu'il possède déjà quant à la langue.

■ **Le pouvoir de dépenser** — Comme dans l'entente du lac Meech, le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral est restreint. Pour répondre aux objections du Québec qui voyait des risques d'ambiguïtés dans le texte, les premiers ministres ont ajouté une clause dite de sauvegarde: « Le présent article n'élargit pas les compétences législatives du Parlement du Canada ou des législatures des provinces. »

■ **La Cour suprême du Canada** — L'article relatif à la Cour suprême du Canada prévoit, comme l'avait demandé le Québec, qu'au moins trois des juges sont choisis parmi les personnes qui, après avoir été admises au Barreau du Québec, ont pendant au moins dix ans au total, été inscrites à ce Barreau ou juges d'un tribunal du Québec ou d'un tribunal créé par le Parlement du Canada.

Débrayage surprise à La Ronde

GEORGES LAMON

■ **Coup de théâtre à La Ronde.** À 20 h 30, les quelque 150 employés membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses de Terre des Hommes (CSN) ont déclenché un arrêt de travail qui a un peu surpris tout le monde, d'autant que le syndicat avait promis une trêve jusqu'au 4 juin.

En effet, les deux parties s'étaient entendues pour ne pas user de moyens de pression jusqu'à cette date.

■ **Nous considérons que l'AMARC n'a pas respecté sa parole** durant les négociations, a lancé M. Gilles Garant, conseiller syndical, responsable du comité de grève, en rassemblant ses troupes.

« Nous avons un mandat de grève et nous l'exerçons. C'est donc un arrêt de travail spontané. Nous reprendrons le travail demain. »

Pour sa part, le porte-parole syndical Michel Provost a insisté sur le fait que le but de cet arrêt de travail n'était pas de faire mal au public.

« Il était important de montrer à l'AMARC qu'elle avait refusé de négocier de bonne foi, a lancé M. Provost. Nous estimons cette attitude inacceptable. »

L'arrêt de travail a été déclenché, selon M. Garant, à cause du fait que des cadres de l'AMARC auraient expulsé des membres du comité de négociation qui avaient distribué des tracts pendant le travail aux employés comme au public.

Il a été impossible d'obtenir de commentaires de la part de l'AMARC, son porte-parole n'étant pas disponible pour le moment.

Le Lotto 6/49 4 7 11 35 40 41 (10)
Tirage d'hier

LA MÉTÉO

Québec

	Min.	Max.	Aléatoire
Aujourd'hui	8	15	Ciel variable
Demain	10	22	Ciel variable
Après-demain	12	18	Ciel variable
Mercredi	15	20	Nuag. écla.
Jeudi	15	20	Nuag. écla.
Vendredi	12	18	Ciel variable
Samedi	14	18	Poss. orage
Dimanche	14	18	Poss. orage
Lundi	8	12	Poss. orage

Canada

	Min.	Max.	Aléatoire
Montréal	7	15	
Ottawa	8	16	
Calgary	3	13	
Edmonton	3	13	
Vancouver	10	20	
Victoria	10	20	
Winnipeg	6	14	
Saskatoon	6	14	
Regina	6	14	

États-Unis

	Min.	Max.	Aléatoire
Boston	10	18	N.-O. nuageux
Buffalo	21	28	Pittsburgh
Chicago	17	27	S. Francisco
Miami	29	32	Washington
New York	15	25	Dallas

les capitales

	Min.	Max.	Aléatoire
Amsterdam	11	16	Madrid
Alger	18	26	Moscou
Atenas	22	28	Mexico
Berlin	8	18	Oso
Buenos Aires	8	17	Paris
Caracas	7	17	Rome
Copenhague	9	16	Sao Paulo
Dakar	9	23	Stockholm
Hong Kong	27	30	Tokyo
La Haye	17	21	Toronto
Lima	18	25	Winnipeg
Londres	12	18	

DEPUIS QU'YVONNE ET GÉRARD
UTILISENT LES ANNONCES CLASSÉES
DE LA PRESSE
ILS VENDENT RAPIDEMENT!

POUR VENDRE
VITE, VITE, VITE
IL NOUS FAUT
LA PRESSE-HEIN
GÉRARD!

Ouais
Ouais!

285-7111
LES ANNONCES CLASSÉES